

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 4 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION : 28 janvier 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

L'an deux mil vingt et un, le 4 du mois de février, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

~~Mme Charlotte GRIMAULT~~, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, ~~M. Frank BLACHÈRE~~, M. Gildas BURY, Mme Virginie COUTAND, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absent : Charlotte GRIMAULT

Pouvoir : Frank BLACHÈRE donne pouvoir à Nathalie PICHARD

Désignation du secrétaire de séance : Mme Annie PODEUR

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2022.001 – ALAÉ : PRESENTATION DE LA NOUVELLE COORDINATRICE.

Madame Sylvie MARGOTTIN rappelle qu'une convention d'objectifs lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques pour la mise en œuvre de l'animation jeunesse et l'accompagnement des services périscolaires au sein de l'ALAÉ (Accueil de Loisirs associé à l'école). Elle propose à Madame Amélie TERRIER, remplaçante de Maël MESSAOUDI au poste de coordination, de se présenter devant le conseil municipal.

Amélie est arrivée le 20 décembre dernier, elle a eu trois jours de transmission avec Maël. Elle est titulaire d'une licence de psychologie et d'un DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunes Education Populaire et Sport) et exerce depuis une dizaine d'années en tant que directrice d'accueil de loisirs et coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires en Mayenne, Ille-et-Vilaine et Maine-et-Loire.

Monsieur le maire lui souhaite la bienvenue.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de la présentation de Madame Amélie TERRIER coordinatrice ALAE de la Fédération des Œuvres Laïques.**

2022.002 – ALAÉ : POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE.

Madame Sylvie MARGOTTIN fait part au conseil municipal des travaux de la commission solidaire qui a souhaité redéfinir la politique jeunesse de la commune. Madame Margottin fait remarquer que ces deux dernières années, l'évaluation de l'animation jeunesse a été difficile à conduire compte-tenu de la situation sanitaire particulière.

Elle resitue le contexte de l'animation jeunesse dont le périmètre géographique ciblé est celui de la commune, (même si nous tenons compte de l'approche intercommunale portée par le centre social intercommunal l'Atelier), et rappelle l'âge du public de 10 à 18 ans.

Des actions ont été mises en place précédemment, comme le conseil municipal d'enfants, accompagné par les élus et un animateur. Il y a aussi eu un changement important avec la fin de la semaine de 4 jours ½ et des temps d'animation périscolaires.

Les propositions d'animations pour les 10-18 ans passent par le Club jeune et par le Bar asso, qui facilitent l'émergence de projets. La crise sanitaire actuelle a accéléré le processus de déclin engagé en 2019 avec -19% de fréquentation, mais on peut noter aussi que cela correspondait la fin d'un cycle d'âge.

Elle précise que le local utilisé actuellement par les jeunes va être démoli dans le cadre du projet cœur de village. Le changement de lieu aura lieu au mois de juin, pour une installation provisoire dans la salle des Marronniers.

Les orientations définies par la commission Solidaire mettent en avant tout d'abord le choix d'une politique jeunesse globale et transversale, mettant en œuvre une démarche de citoyenneté intégrant les valeurs du développement durable. Il s'agit aussi de mobiliser une démarche volontariste pour reconquérir le public des jeunes, tout en veillant aux plus fragiles, de proposer des actions accessibles et répondant aux problématiques rencontrées par les jeunes. Enfin, il faudra assurer la visibilité des actions définies sur le territoire communal et prévoir une évaluation régulière de ce qui a été proposé et de l'adhésion ou non des jeunes.

Monsieur le Maire précise que les propositions pour les jeunes sont portées chez nous par le partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques, mis en place depuis de nombreuses années.

Il remarque que nous accueillons les mercredis et pendant les vacances, des enfants des communes voisines (essentiellement de Savennières et Saint-Georges). Cette fréquentation tend à augmenter, ce qui peut poser la question de la priorité donnée aux résidents de la Possonnière, les enfants des autres communes pouvant être accueillis bien sûr, selon les possibilités.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de remettre à plat les projets en ce début d'année pour relancer les animations (CME par exemple). La particularité de notre organisation fait qu'Amélie est agent de la Fédération des Œuvres Laïques, mais doit se conformer à la commande de la Mairie qui est donneur d'ordre. Les propositions sont accueillies, nous travaillons ensemble, la communication est primordiale. La commune gère les inscriptions, la facturation.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de ces informations

2022.003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES COMMISSIONS ET PROJETS

Local du CCAS : Madame Béatrice MECHIN et Monsieur Alain FAGAT présentent le projet de réaménagement des annexes de la mairie pour proposer un lieu d'accueil pour le CCAS (bureau de rendez-vous sociaux, local de distribution pour la Banque alimentaire et stockage).

Madame Béatrice MECHIN note l'augmentation des besoins d'accueil des familles.

Monsieur FAGAT précise que la commission dynamique a étudié la possibilité d'intégrer dans le projet, le local pour le portage de repas, mais cette autre dimension de travaux n'était pas réaliste financièrement. Le projet envisagé (cf plan en annexe), permet de conserver la fonctionnalité du garage (véhicule portage de repas, stockage tables et bancs).

La question du montant est posée : une enveloppe de 55 000 € est prévue. Des achats de matériels sont envisagés sur l'enveloppe du mécène qui a souhaité inclure un volet social à son action (réfrigérateur, congélateur...).

Mme Bernadette BEAUPÈRE demande si la salle d'accueil n'aurait pas gagné à être plus grande (une cloison pourrait être enlevée). Cela n'est pas prévu. Par contre l'organisation du local va être revue avec des étagères plutôt que des tables pour la distribution.

Salle à plat : Monsieur Alain FAGAT informe de l'évolution du projet de construction de la Salle à plat au complexe sportif, avec la réception des offres des entreprises lundi 31 janvier qui présente un dépassement de budget conséquent ne permettant pas d'envisager de recevoir les entreprises (le contexte économique actuel se traduit par des augmentations dans le secteur de la construction). Une réunion a eu lieu ce matin en mairie avec l'assistance à maîtrise d'œuvre et l'architecte afin d'envisager des solutions : revoir l'ossature bois pour une structure béton, négocier avec les entreprises... si le gain n'est pas suffisant le marché sera déclaré infructueux, et une nouvelle conception devra être envisagée avec l'architecte afin de réduire les coûts. Monsieur Alain FAGAT précise que nous devons certainement envisager d'augmenter l'enveloppe globale affectée au projet (actuellement 168 000 €).

Cœur de village : Monsieur le Maire informe de l'installation d'un bâtiment modulaire par les médecins depuis début janvier, ce qui a permis l'installation d'un médecin supplémentaire, d'une orthophoniste et d'une infirmière. La commune met le terrain à disposition, et a effectué les branchements électricité, et eau.

Les bâtiments de la rue de Landeronde et rue de la mairie, qui doivent être prochainement démolis, sont progressivement libérés (24 rue de la mairie, 2 rue de Landeronde sont vides, le 4 rue de Landeronde départ prévu mois de mai, le 6 rue de Landeronde dès qu'une proposition de relogement sera validée).

Il précise aussi que nous allons prochainement redéposer une demande de subvention au Fonds Friches.

Le 2 février dernier ont eu lieu deux rendez-vous : le premier avec Maine et Loire Habitat, qui a présenté une esquisse de la maison médicale (reste à régler la question de l'altimétrie de la future pharmacie et le permis de construire sera déposé dans les 2 mois).

Le second avec le groupe de travail composé d'habitants, de professionnels et d'élus, animé par Résonance UP qui a fait des propositions suite au diagnostic de fin année dernière. Les différentes hypothèses ont été analysées lors d'un travail en groupe. Le recueil des réflexions donnera lieu à une synthèse qui sera présentée par Résonance UP lors du prochain conseil municipal. Les élus qui ont participé à ce groupe de travail précisent qu'un consensus s'est dégagé des différents groupes.

Monsieur le maire propose d'inviter le groupe de travail extra municipal au prochain conseil le vendredi 4 mars, pour échanger autour du projet proposé. Ensuite il sera retravaillé par Résonance UP et un projet d'aménagement global sera dévoilé en avril en réunion publique.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE de ces informations**

2022.004 – AFFAIRES COMMUNALES : PROJET POLITIQUE ESPACES VERTS

Monsieur Camille JEANNEAU membre de la commission dynamique ainsi que de la commission durable, expose au conseil municipal le projet de charte de gestion des espaces verts qui a été travaillé en commission et avec les services techniques.

Il s'agit d'un document déjà existant sur la commune, et qui a été retravaillé car il était un peu daté, et pas toujours appliqué (du fait du service commun). Il apparaissait donc intéressant de remettre le document existant au goût du jour, tout en restant dans la continuité.

Le présumé : rendre le document plus opérationnel, en passant par la simplification de son contenu (moins de texte), la requalification des espaces avec des fiches thématiques, leur description, et une cartographie simplifiée.

L'objectif étant de rendre le contenu plus exploitable par les services techniques.

La nouveauté réside dans la notion de développement durable appliqué aux espaces verts.

Pour ce qui est de **la méthodologie**, une analyse du document existant a été faite, et les principes souhaités énoncés. Ensuite la commission Dynamique, et les référents de la commission Durable ont échangé avec les services techniques représentés par leur responsable Matthieu RIVIERE et celui des espaces verts Mickaël AUDIAU.

Les évolutions de la charte permettent de passer de la notion d'espaces verts à une notion d'espace public incluant la voirie et l'urbanisme. Il s'agit aussi d'adopter de nouveaux principes de gestion avec la valorisation des déchets, le recyclage, le compostage. La fertilisation organique sera préférée, à l'exception du stade qui demande un traitement spécifique, et pour lequel la fertilisation minérale sera conservée. Des indicateurs de suivi seront mis en place, et la gestion de l'eau pluviale sera étudiée, en adéquation avec le contexte réglementaire qui va évoluer rapidement. Le désherbage mécanique est privilégié par rapport au désherbage thermique. La question des espèces invasives est soulevée, et la priorité donnée aux espèces locales quand c'est possible, en lien avec les pépinières locales est clairement affichée.

Point d'avancement : il reste à faire la cartographie des espaces et à définir des secteurs. Ceci est à réaliser avec le service commun. Il s'agira aussi d'identifier des indicateurs, à noter dans le temps. Il est souhaité d'associer la population à ces résolutions de gestion, ce qui passera par de l'information.

Un groupe d'élu suivra les indicateurs, le compte-rendu annuel sera transmis via la commission Dynamique.

Monsieur le Maire propose de transmettre la Charte à Résonance UP car dans le projet Cœur de village, la question du végétal sera intégrée, et il sera intéressant que la commission de suivi puisse avoir un raisonnement spécifique. Il est mentionné que tous les nouveaux aménagements sur la commune doivent se référer à cette charte. Monsieur le Maire suggère de la transmettre lors de la délivrance des permis de construire à titre d'information.

Monsieur Julien RAVARY souhaite éclaircir la question du désherbage mécanique plutôt que thermique. Il s'interroge sur le positionnement du service commun qui va vers une logique de désherbage thermique (il y en a déjà en projet sur le secteur). Monsieur FAGAT précise qu'une réflexion est en cours sur le service commun, mais qu'a priori la décision ne penchera pas vers la solution thermique. Cependant il rappelle que le service commun est composé de quatre communes, et nous devons nous rallier à la décision qui sera prise.

Madame Ginette ALBERT précise que la communauté de communes soutient ce type de document et qu'il sera intéressant de le leur transmettre.

Monsieur le Maire précise qu'en collège des maires de la CCLLA, a été évoquée la nécessité de conserver la spécificité des pratiques locales ce qui permet de cultiver notre différence à l'échelle communale.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU apprécie l'évolution du document par rapport à ce qu'il était. Elle trouve qu'il est important de conserver un droit de regard sur ce qui est implanté. Notre territoire privilégie l'axe végétal et doit conserver cette spécificité. Notre Charte a du sens ici, et n'est pas transposable partout ailleurs. Dans l'absolu, il faudrait pratiquement que ce type de document puisse à terme être intégré au PLU.

Madame Ginette ALBERT propose un abonnement à Plante et Cité (<https://www.plante-et-cite.fr/>) : qui propose une centralisation des initiatives, de la documentation, et qui est un lieu de ressources des bonnes pratiques. Elle précise que la Charte exprime des souhaits, des préconisations plutôt que des obligations.

(Cf. doc en annexe)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE la charte des espaces verts communaux telle qu'elle a été présentée**

2022.005 – URBANISME : DOMAINE PRIVE DEMANDE D'ACQUISITION - ROULIER

Monsieur Alain FAGAT présente au conseil municipal la demande de Monsieur et Madame ROULIER habitant au 24 route de l'Alleud, qui souhaiteraient acheter une parcelle de terrain triangulaire d'environ 20 m2 en bordure de leur parcelle sur la section privée communale cadastrée D 2129.

(Plan en pj).

Les élus s'interrogent sur la pertinence de la vente à l'euro symbolique. Monsieur Alain FAGAT explique qu'il s'agit en fait de la régularisation d'une erreur de clôture ancienne, et que cela permet de mettre la situation en conformité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal par 3 abstentions et 15 votes pour :

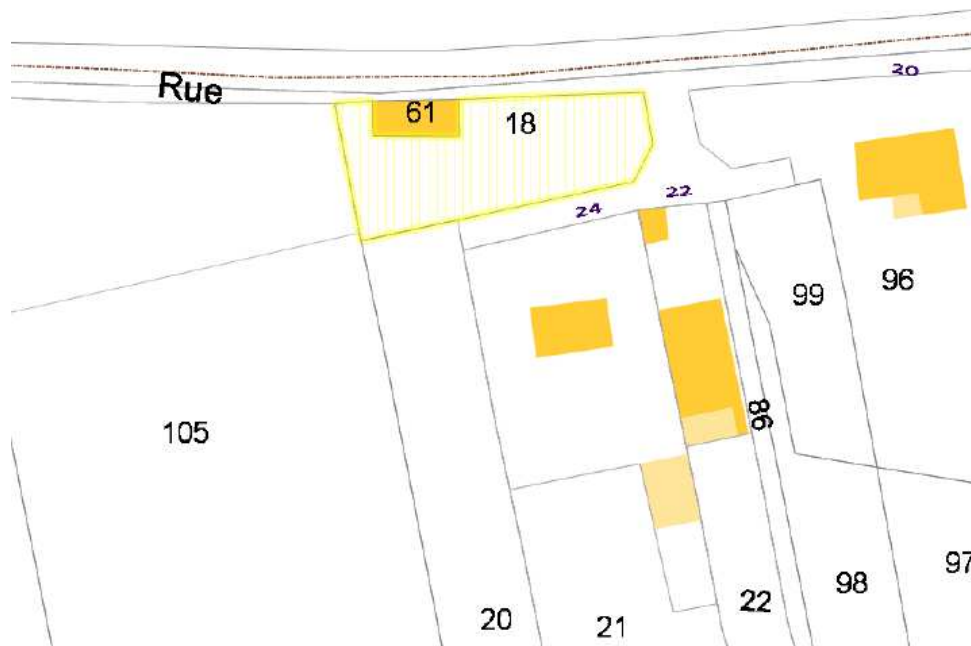
- **ACCEPTE le principe de la vente de terrain à Monsieur et Madame ROULIER à l'euro symbolique,**
- **DIT que les frais seront à la charge de l'acheteur,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

2022.006 - URBANISME – ACHAT TERRAIN SNCF

Monsieur FAGAT ne participe pas au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de la SNCF pour la vente du terrain rue de la levée, cadastré section ZE n°18 pour une surface de 617 m2. Il s'agit du terrain comportant un hangar appartenant à la commune (parcelle 61 enclavée sur la 18) et mis à disposition de l'association Gens de Louère, œuvrant pour la préservation du Patrimoine des bateaux de Loire. La commune a depuis plusieurs années cette proposition en attente et il serait dommage de laisser passer l'occasion d'acquérir cette parcelle. La SNCF demande un prix de de 3085 HT. Cette proposition est conforme à l'avis du Domaines en date du 24 février 2020.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'achat de ce terrain.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'achat de la parcelle cadastrée section ZE n°18 pour une surface de 617 m² au prix de 3085 € HT plus les frais.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022, opération 184 article 2111.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2022.007 – ADRESSAGE : VOTE DES NOMS DE VOIE

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2021-054 du 3 septembre 2021, le Conseil municipal a validé le principe de la révision de l'adressage des voies de la commune, et autorisé l'engagement d'une mission portée par la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Ce travail a démarré en décembre avec le concours de Pauline CHIRON, agent de la communauté de communes, le relais interne de notre stagiaire de Licence Pro administration Hélène COUSIN, et d'un groupe de cinq élus.

Le recensement des points de mise à jour est aujourd'hui effectué (environ 300 propositions de modification), des courriers ont été transmis aux personnes concernées, et la commune réceptionne les remarques en vue d'ajustements.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, et voies de la commune : soit pour donner un nom à des voies qui n'en avaient pas, soit pour modifier la dénomination existante.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La question des numéros sera examinée lors d'une prochaine séance, après inventaire des retours des habitants. Pour information, le système métrique est utilisé hors du bourg afin de faciliter les ajouts éventuels lors de constructions nouvelles.

Madame Virginie COUTAND précise que ces informations devront être transmises pour les GPS.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU fait remarquer que l'utilisation du nom « allée » paraît surprenant pour certaines voies.

Madame Virginie COUTAND souligne qu'en effet en urbanisme, les noms de voie ont du sens : une allée est à l'origine plantée d'arbres, alors qu'une impasse définit un type de rue qui ne débouche pas. Madame Emmanuelle ROUSSEAU rajoute que dans ce cas, la dénomination renseigne, on sait où on va.

Le tableau récapitulatif suivant prend en compte les remarques des élus :

NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	CORRESPONDANCE AVEC LES PLANS ANNEXES
Type de voie	Nom de la voie		
Chemin	de la Gréneraie	Création	1
Chemin	de la Lande	Création	1
Chemin	de la Maison Neuve	Création	1
Allée	de Lesnaies	Création	1
Chemin	de l'Espoir	Création	1
Chemin	des Petites Corroyes	Création	1
Chemin	du Paradis	Création	1
Chemin	de la Brésillaie	Création	2
Chemin	de la Franchaie	Création	2
Chemin	de Verdun	Création	2
Chemin	des Moléans	Création	2
Chemin	du Petit Montigny	Création	2
Chemin	du Petit Versailles	Création	2
Chemin	de Maltête	Création	3
Chemin	de Valferme	Création	3
Chemin	du Mortron	Création	3
Impasse	du Cassoir	Création	3
Chemin	de Chaubusson	Création	4
Route	de l'Arche	Création	4
Rue	de Villeneuve	Prolongement de la voie	4
Chemin	du Moulin Blanc	Prolongement de la voie	5
Allée	de la Cité Bellevue	Création	5
Impasse	de l'Industrie	Création	5
Allée	du Moulin des Vaureitres	Création	5
Rue	Joséphine Baker	Création	5
Chemin	du Champ de l'Aire	Création	6
Chemin	du Pâtis Diard	Création	6
Route	Départementale 111	Création	6
Rue	de la Hutte	Fusion de la Rue de la Hutte et du Chemin de la Hutte	6
Route	de Saint-Martin	Prolongement de la voie	6
Chemin	des Fossés Neufs	Création	6
Route	de la Levée	Prolongement de la voie	7
Route	de l'Alleud	Prolongement de la voie	7
Route	Départementale 311	Création	7

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

2022.008 – FINANCES – TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (T.P.E.)

M. RAVARY propose au conseil municipal la mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire, pour les services municipaux : camping et médiathèque, ce moyen de paiement étant répandu et pratique pour les usagers.

Le conseil municipal doit prendre une délibération de principe, qui permettra de souscrire à un abonnement pour un terminal de paiement afin d'encaisser les recettes des services concernés.

Il sera aussi nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor et il conviendra de demander à notre comptable l'autorisation de modifier les régies de recettes correspondantes pour les mettre en conformité avec cette nouvelle possibilité de règlement pour les usagers.

Ce nouveau moyen de paiement occasionnera des frais supplémentaires, liés au volume des recettes enregistrées et à un abonnement pour le terminal de paiement (nous n'avons pas encore sélectionné de prestataire, et nous préciserons ultérieurement les montants correspondants), ainsi que pour la mise à niveau du téléphone du camping et de l'abonnement lié (internet). Malgré ces charges supplémentaires, il paraît nécessaire d'opter pour ce moyen de paiement que les usagers attendent et qui simplifiera le suivi de la régie avec une diminution de la manipulation d'espèces.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **AUTORISE la régie municipale camping et divers services municipaux (médiathèque) à encaisser les recettes par carte bancaire,**
- **AUTORISE l'acquisition et/ou la location d'un terminal de paiement électronique,**
- **ACCEPTE de prendre en charge les coûts liés à ce mode de paiement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à engager les travaux éventuels nécessaires à cette réalisation et à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

2022.009 – SIEMML : FONDS DE CONCOURS REGULARISATION DEL2021-067

Monsieur Dominique Fayola explique qu'une erreur de saisie a rendu inopérante la délibération 2021-067 du 1^{er} octobre 2021 pour les dépannages du SIEMML, il convient donc de régulariser cette erreur de plume.

DEPANNAGES ECLAIRAGE PUBLIC

PERIODE : du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP247-20-128	Possonnaire (la)	1 311,34 €	75%	983,51 €	02 10 2020
EP247-20-131	Possonnaire (la)	268,51 €	75%	201,38 €	24 11 2020
EP247-20-135	Possonnaire (la)	304,48 €	75%	228,36 €	09 12 2020
EP247-20-137	Possonnaire (la)	981,67 €	75%	736,25 €	16 12 2020
EP247-20-139	Possonnaire (la)	312,36 €	75%	234,27 €	17 12 2020
EP247-20-140	Possonnaire (la)	1 177,12 €	75%	882,84 €	29 12 2020
EP247-20-141	Possonnaire (la)	304,48 €	75%	228,36 €	30 12 2020
EP247-20-134	Possonnaire (la)	138,96 €	75%	104,22 €	03 12 2020
EP247-21-146	Possonnaire (la)	294,83 €	75%	221,12 €	16 08 2021

Le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est bien de 3820.31 euros TTC. Il est donc nécessaire de remplacer le vote

~~— DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 2262.45€ TTC représentant 75% des opérations EP247-19-111, 19-115, 19-116, 20-117, 20-118, 20-120, 20-124 d'un montant de 3016.59€ TTC.~~

Par

- DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 3820.31 € TTC représentant 75% des opérations EP247-20-128, 131, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 146, d'un montant de 5093.75 TTC.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 3820.31 € TTC représentant 75% des opérations EP247-20-128, 131, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 146, d'un montant de 5093.75 TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- CITE BELLEVUE 247 A 3018 Superficie de 359 M²,
- CITE BELLEVUE 247 A 3015 Superficie de 361 m², terrain + maison au prix proposé
- 8 RUE DES GUIGNIERS Superficie de 520 et de 86 bâtis
- 2IMP DES HIRONDELLES Superficie de 682 m² et de 77 bâtis
- 10 TER RUE SAINT RENE Superficie de 4068 m² et de 96 bâtis

TOUR DE TABLE :

Elections présidentielles : Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections, et demande aux élus de renseigner leur présence sur le planning qui leur est transmis par courriel : 10 avril permanences des élections 8h-19h, 5 personnes par créneau (une personne accueil vérification des cartes d'identité, deux à l'urne, une à la signature, une volante pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et supervision du bureau de vote). Le circuit sera établi avec l'entrée par le Hall G. Morin, le passage par la Gabarre, la sortie sur la terrasse et par le couloir du bureau de direction ALAÉ. Monsieur Jacques Genevois présidera le bureau de vote le matin, Monsieur Julien RAVARY prendra le relais l'après-midi. Pour le dépouillement 10 élus seront mobilisés. Attention, ce sera le premier et le dernier dimanche des vacances de printemps. Les élections législatives sont fixées au 12 et 19 juin.

Madame Nathalie PICHARD rappelle que le spectacle proposé par la Compagnie Lu'Cie « trois femmes ½ » se jouera sur plusieurs dates en février et mars, et que nous accueillerons un spectacle dans le cadre de Villages en scènes le jeudi 10 mars avec « Les champs des possibles ». Elle fait part de sa participation au projet de « fil artistique paysager » porté par la CCLLA pour lequel 30 sites paysagers ont été retenus sur le territoire de la communauté de communes, avec des thématiques (pépites eau, pépites vigne, pépites relief, pépites arbres). Les membres du comité de pilotage répartis en trois groupes ont retenu 15 sites, dont La Possonnière et Chalonnnes qui présentent des sites paysagers intéressants, et qui seront sur le circuit des œuvres d'art de ce projet touristique et culturel. Pour nous : la levée de la Loire. La date n'est pas déterminée, et il reste le cahier des charges à finaliser, et ensuite le choix des secteurs et des artistes chaque année.

Madame Sylvie MARGOTTIN informe que notre prestataire de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, Océane de restauration, au vu de l'augmentation des fluides (électricité, gazole...), est conduit à augmenter ses tarifs de repas de 5% (soit passage 2.43 € à 2.55 €), avec un effet au 1^{er} mars.

Le projet de mise en place de la cantine à 1€ est à l'étude, Monsieur le Maire propose de regarder ce qui se fait à Chalonnnes, Rochefort, ainsi que les réactions des usagers. D'autres communes proposent un tarif au forfait annuel.

Madame Béatrice MECHIN fait savoir que concernant le repas des sages, à nouveau annulé, le CCAS réfléchit à une autre solution, peut-être un temps de rencontre ?

Elle fait part d'un projet de MAM (Maison d'assistantes maternelles) de la part de plusieurs assistantes maternelles qui recherchent un local sur la commune.

Madame Ginette ALBERT rappelle la journée biodiversité qui se tiendra le samedi 2 avril matin, et qui est porté par un groupe d'étudiants du Lycée du Fresne.

Monsieur Dominique FAYOLA dit que des travaux auront lieu prochainement pour réfection d'un regard d'eau pluviale rue pierre de Coubertin.

Monsieur Alain FAGAT fait part de l'ouverture des plis le 21 février prochain pour le parking de la rue Saint-Jacques.

Heure de fin du Conseil Municipal : 23h30

Prochain conseil municipal le 4 mars

Séance du Conseil Municipal du 4 février 2022